

# Le Département : une collectivité indispensable, au cœur de la crise, au cœur de la reprise !

Aux côtés de l'État et de l'ARS, avec l'ensemble des forces de sécurité intérieure et civile et de tous les autres acteurs impliqués, le Département a joué pleinement son rôle, dès le premier jour, dans le pilotage de cette crise inédite. Il démontre qu'il est plus que jamais un échelon cohérent et pertinent de décision, de gestion et de coordination.

Le Président s'est impliqué personnellement, aux côtés de Monsieur le Préfet, avec les Présidents de chambres consulaires, les Présidents d'intercommunalité, de nombreux maires, sans oublier la Région dans la coordination quotidienne de la crise. Le Département a par ailleurs maintenu ses activités essentielles en assurant la continuité de ses services, notamment dans les domaines de la solidarité particulièrement mobilisés dans la période, mais aussi des routes, des fonctions supports... Il a déjà engagé plus de 1,5 M€ pour doter ses agents et les établissements relevant de sa compétence, des équipements de protection individuelle nécessaires.

À l'approche du déconfinement progressif du pays, le Département présente aujourd'hui son plan d'actions pour soutenir la reprise de l'activité économique dans l'Ain et apporter un soutien aux acteurs parmi les plus fragilisés par cette crise d'une ampleur jamais vue.

## Le Département en actions !

La pandémie du Covid-19 vient tout chambouler : confiance en notre système de santé, reprise économique, exercice des libertés. Face à cet « état d'urgence sanitaire », le Conseil départemental de l'Ain choisit **l'action** plutôt que l'inertie. Dans le respect de ses compétences propres ou partagées, il assume les devoirs qui lui incombent. Ce document vient détailler nos initiatives, chiffres à l'appui, pour conjuguer efficacité et réactivité.

**Premier devoir**, l'anticipation. Celui de la gouvernance en actes, sur nos terrains d'intervention. Solidarité, économie, tourisme, culture, sports : nous mesurons les ravages de la crise. Réponse immédiate à votre inquiétude légitime : notre plan de soutien de 32 millions d'euros entend répondre aux urgences sectorielles.

**Deuxième devoir**, l'implication. Celui de la décentralisation en actes. Collectivité de proximité, le Département affirme son utilité. Diagnostic immédiat, mobilisation ajustée, expérience du terrain : de solides atouts pour faciliter une « reprise pour tous », sachant hiérarchiser les urgences.

**Troisième devoir**, la cohésion. Celui de la solidarité en actes. Au-delà de la vision comptable. Nos élus départementaux, relayés par nos services, détectent des priorités que cette crise rend plus aiguës. Cohésion solidaire au service du bien commun. Pour regarder devant, sans fatalisme ni nostalgie.

À tous, victimes de la crise et acteurs de la reprise, je veux exprimer ma profonde gratitude. Mieux qu'un vœu, une espérance...



**Jean Deguerri**  
Président du Département de l'Ain

## 32 MILLIONS D'EUROS\* DE SOUTIEN

**Le Département engage un effort financier considérable ciblé sur plusieurs enjeux stratégiques, au cœur de ses compétences, qui relèvent de la solidarité sociale comme de la solidarité territoriale.**

**Ces soutiens se répartissent comme suit :**

|                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| Solidarité                           | 13,1 M€      |
| Économie                             | 2 M€         |
| Tourisme                             | 5,7 M€       |
| Sport - Culture                      | 0,6 M€       |
| Dotation territoriale                | 5 M€         |
| Fonds de réserve                     | 5 M€         |
| En soutien aux agents départementaux | 0,6 M€       |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>32 M€</b> |

Certaines de ces aides seront cumulables avec les dispositions prises par l'État, la Région ou les collectivités du bloc communal.

*\* Ces sommes sont susceptibles d'être ajustées selon les besoins*

# UN PLAN D' ACTIONS D'UNE AMPLEUR INÉDITE

Le Département de l'Ain se dote donc d'un dispositif ciblé sur le cœur de ses compétences propres comme partagées, à partir des besoins exprimés par les acteurs de terrain auprès des élus départementaux.

## >> SOLIDARITÉ

>> 13 M€



En lien étroit avec les services de la Préfecture et ceux de l'Agence régionale de santé, le Département s'est fortement impliqué en mobilisant ses services dans le soutien aux usagers et aux personnes fragiles et dans la diffusion massive de matériels de protection.

Il s'agit notamment de la diffusion de masques, de gants, de blouses... pour les résidents et les personnels des établissements pour personnes âgées, pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées et handicapées, les assistantes maternelles, les professionnels de la petite enfance, les agents départementaux.

Il organise avec l'ARS et les établissements hospitaliers le plan de dépistage dans les établissements.



Au regard des enjeux et des constats faits depuis le début de la crise, le Département va engager plusieurs autres actions ciblées d'une part sur les personnes les plus fragiles et d'autre part sur les établissements.

- Pour rompre l'isolement des personnes âgées résidents en Ehpad, en Marpa, en résidence autonomie, le Département a doté chacun de nos établissements de tablettes visant dans un premier temps à rétablir le contact entre lui et ses proches. Il facilite également, avec l'aide des sapeurs-pompiers et des associations de protection civile la remise en place restreinte de visites.
- Au regard de l'impact du confinement sur les résidents et pour les personnels de ces établissements, le soutien psychologique sera renforcé et les effectifs dédiés passeront de 40 à 80 équivalents temps plein pendant 6 mois.
- Pour aider les salariés les plus fragiles le Département va mettre en place un dispositif exceptionnel d'aide au paiement de leur loyer pour les personnes ayant subi des baisses de revenus (sous condition).
- Afin de soutenir les familles de l'Ain face aux difficultés économiques qui résulteront de la crise sanitaire, le Département a décidé de renforcer ses crédits de solidarité d'un montant de 5 M€ pour anticiper et faire face à la situation.
- Il prévoit des dispositifs spécifiques de soutien à la parentalité après la phase délicate de confinement long au domicile.
- Concernant ses établissements médico-sociaux et les structures d'insertion, le Département prévoit de les accompagner pour compenser dans la mesure du possible les pertes d'activité et de recettes qu'ils vont subir dans le cadre de cette crise.

## FOCUS

Dans le cadre des campagnes de dépistages mise en oeuvre par le gouvernement et l'ARS le Département a mobilisé son laboratoire d'analyses départemental (LDA). Il contribuera à l'analyse de 350 échantillons par jour minimum. Avec le soutien du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).



## >> ÉCONOMIE

>> 2 M€

Parce que le soutien à l'activité économique nécessite la mobilisation de tous, le Département contribuera à accompagner la reprise et le soutien de l'activité.

### Faciliter la reprise de l'activité économique

- Plus de 150 chantiers relancés par le Département depuis le 24 avril sur les routes ou dans nos bâtiments.
- Des masques réutilisables pour toute personne travaillant dans l'Ain : un cofinancement et un partenariat fort en collaboration avec les Intercommunalités.
- Une contribution de 2 € par habitant au fonds de solidarité régional pour les entreprises de l'Ain : 1,3 M€. Le Département joue collectif et abonde le fonds mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- Des avances augmentées pour les entreprises titulaires de marchés publics pour le Département.

## FOCUS

Le Département engage pour ses chantiers les plus importants un coordinateur « Sécurité et protection de la santé » pour faciliter leur déroulement et sécuriser l'intervention des travailleurs.





## >> TOURISME

>> 5,7 M€



À quelques semaines de l'été et après plus de 2 mois d'inactivité forcée, le Département s'engage aux côtés des acteurs en venant au secours de l'économie touristique aindinoise. Secteur essentiel de l'économie départementale le tourisme représente dans l'Ain plus de 6 000 emplois et 191 M€ de chiffre d'affaires.

### Il prévoit d'accompagner :

- les hôtels (hors chaîne)
- les campings
- les hébergements collectifs
- les meublés
- les chambres d'hôtes
- les hébergements insolites
- les résidences de tourisme
- les restaurants traditionnels (Hors restauration à emporter)
- les traiteurs
- les centres équestres

L'ensemble de ces aides représentera un total de 5,2 M€



Pour inciter les Aindinois comme les habitants de Rhône-Alpes, les Franc-comtois, les Genevois, les Suisses, et bien d'autres à profiter du patrimoine naturel, historique, environnemental, le Département réalisera en partenariat avec Aintourisme une grande campagne de communication.

## FOCUS

L'Ain est une terre de cheval. Le confinement a particulièrement handicapé les professionnels qui travaillent dans les 117 centres équestres. Pour les aider à supporter la situation actuelle et à préparer leur reprise d'activité, le Département accordera une aide financière de 2 000 € à chaque structure.



## >> SPORT ET CULTURE

>> 600 000 €

À l'arrêt depuis le 16 mars dernier, le sport et la culture doivent pouvoir compter sur la collectivité départementale pour trouver les ressorts indispensables au redémarrage progressif des manifestations et des projets. Les associations sportives et culturelles savent qu'elles peuvent compter sur le Département pour les aider à dépasser cette délicate période.

- Soutien aux clubs sportifs (niveaux régional et national)
- Dispositif d'aides aux associations organisatrices de manifestations culturelles

## >> EN SOUTIEN AUX AGENTS DÉPARTEMENTAUX

- Parce que de nombreux agents départementaux ont été particulièrement exposés dans la gestion de la crise épidémique, le Département leur accordera une prime de risque exceptionnelle (enveloppe à déterminer).
- Pour accompagner le retour à l'activité des agents et renforcer son dispositif de santé au travail, le Département se dote d'une cabine de téléconsultation médicale dédiée à la médecine du travail.



## Et aussi...

La période que nous venons de traverser a révélé la nécessité d'adapter les outils de communication pour les faire évoluer vers des solutions numériques et digitales adaptées.

## >> Soutien à l'agriculture



En soutien à la filière d'excellence qu'est la volaille de Bresse, le Département s'engage à acheter 2 500 poulets de Bresse pour les mettre à disposition des cuisiniers des restaurants scolaires en collèges.



Le Département va étudier la situation des autres filières agricoles pour analyser dans quelle mesure il pourra accompagner celles qui seront dans une extrême fragilité.

## 5 millions d'euros de plus de dotation territoriale

Le Département avait prévu de consacrer une enveloppe supplémentaire dans le cadre de la politique contractuelle qu'il devait mettre en œuvre dès 2020. Si cette contractualisation sera reportée à 2021/2022 du fait du décalage du 2<sup>e</sup> tour des élections municipales, le Département maintient son effort budgétaire de 5 M€ dès cette année. Cette enveloppe, qui sera allouée aux projets des communes et des intercommunalités, sera un levier supplémentaire à la reprise de l'activité de l'économie dans l'Ain.

## Un fonds de réserves de 5 millions d'euros

Dans un souci d'anticipation, parce que le Département prévoit que les dommages de la crise se feront sentir sur une longue période, l'exécutif départemental engage d'ores et déjà un fonds de 5 M€ pour faire face à toute mesure d'utilité urgente dans les semaines et mois à venir.

# Un plan d'actions de 32 M€ rendu possible par la bonne gestion de la majorité départementale depuis 2015

Ces 32M€ représentent 21,2 M€ de nouveaux crédits mobilisés tandis que 10,8 M€ de crédits seront réaffectés.

Cet effort financier portera sur les budgets 2020 et 2021 : 22M€ en 2020 et 10 M€ en 2021 car la gravité de la crise actuelle et de ses conséquences imposent une répartition sur ces deux exercices budgétaires.

Le financement est assuré par la mobilisation de lignes budgétaires disponibles grâce à la bonne gestion et par le recours à l'emprunt.

### CETTE BONNE GESTION A REPOSÉ SUR :

- Les effets positifs de la renégociation des emprunts toxiques : 3,5 M€/an pendant 13 ans d'aide du fonds de soutien, 2,4 M€ d'économie de frais financiers entre 2015 et 2017 et 34,3 M€ de désendettement en 2019
- La maîtrise des frais de fonctionnement : 5,1 M€ d'économie entre 2015 et 2016
- La maîtrise des ratios de gestion.
- Le dynamisme démographique/économique du Département.

**AVEC 52 M€  
DE DOTATIONS  
DE L'ÉTAT  
EN MOINS**



**SANS HAUSSE  
D'IMPÔTS DEPUIS 2015**



**AVEC DES  
INVESTISSEMENTS  
EN CROISSANCE  
DE 20 M€**

